

industriel du pays grandit. Si un haut degré de protection est nécessaire, en aucun temps, c'est dans les premières années d'une politique qui adopte le principe de la protection comme base.

Ensuite il démontre que cette phase est passée.

Je me propose maintenant de citer quelques lignes de la page dix-huit de la même brochure. C'est la principale citation, elle contient toute la doctrine :

Depuis 1878, il s'est produit un grand nombre de changements. Quatorze ans se sont écoulés depuis l'inauguration de la politique nationale. Des changements sont survenus dans la condition des affaires du pays lui-même, changements dans la valeur de la matière première, et des produits manufacturés, changements qui, en ce qui concerne l'équivalent des droits *ad valorem*, ont créé une grande différence dans la nature et le taux des impôts, entre ces époques et aujourd'hui. Les industries du pays se sont pour la plupart, solidement établies. Elles n'ont plus besoin aujourd'hui du degré de protection qu'il a fallu leur accorder autrefois, et, depuis quelques années, on croyait généralement qu'il était temps de reviser le tarif, et le gouvernement a partagé cette opinion quand il a déclaré à la Chambre, l'année dernière, que le temps était venu d'examiner de nouveau et complètement tout notre tarif, afin d'en faire disparaître les anomalies, et de le rendre conforme aux circonstances présentes et aux changements survenus dans les affaires, non seulement au Canada, mais dans les pays étrangers. Ces changements ont eu lieu, et ils ont été admis et reconnus.

Je ne crois pas que l'honorable sénateur puisse soulever aucune objection sur la valeur de l'autorité sur laquelle je m'appuie pour croire, moi aussi, que le tarif doit être changé.

Je ne lirai plus qu'un seul court extrait, où le ministre des Finances, ayant dîné dans l'intervalle, et s'étant restauré, après avoir bien pesé, je présume, ce qu'il avait dit avant, ajoute :—

Lorsque l'Orateur a quitté son siège à six heures, je disais que dans la revision du tarif, le gouvernement a eu pour but, tout en veillant à ce que les industries soient protégées d'une manière raisonnable dans le pays, de veiller, en même temps, à ce que les droits des consommateurs soient soigneusement respectés, et que toutes les classes et toutes les conditions de la population soient convenablement traitées dans les dispositions du tarif.

Avant que ce discours fut prononcé, on avait visité tout le pays, et je dois dire que, dans mon opinion, les messieurs qui ont fait cette enquête ont eu raison d'en agir ainsi. Ils visitèrent les diverses provinces du Canada, ainsi que les centres commerciaux du pays et quelques-unes des localités de moindre importance. Ils se mirent en communication avec les importateurs, les manufacturiers, les détaillants, et, de fait, avec presque toutes les classes. Naturellement, la population rurale et la classe des

consommateurs généralement, ne se présentèrent pas en aussi grand nombre, proportionnellement à leur importance relative quant à l'ensemble de la population, que les autres classes le firent, mais on devait s'attendre à cela. Quiconque, dans les divers endroits visités par ces messieurs, avait quelque chose à dire au sujet de l'opération du tarif, eut l'occasion d'exprimer sa manière de voir. Tout le monde fut reçu courtoisement et je présume que tout ce qui fut dit fut ensuite l'objet d'un examen attentif. Aussi vous pourrez voir, par le ton du discours du ministre des Finances, que c'était l'intention du gouvernement d'agir, dans une mesure raisonnable, à tout le moins, suivant les renseignements que ces messieurs avaient recueillis pendant cette tournée, et qu'on veuille bien croire que je n'emploie pas ce mot avec l'intention de manquer de respect à qui que ce soit. On trouve les échos de cette visite dans le discours dont j'ai cité quelques extraits. Mais, naturellement, après que le ministre des Finances d'alors eut fait ce discours—je ne sais s'il a souffert ou non de plusieurs moments de faiblesse—quelque chose se produisit d'une façon ou d'une autre, qui contrecarra les bonnes intentions du gouvernement. Les deux ministres, celui des Finances et celui du Commerce, de même que les deux contrôleurs, avaient fait le tour du pays et avaient donné audience à toutes les classes. Mais après que ce discours eût été prononcé par le ministre des Finances, une classe, celle qui bénéficiait spécialement de l'imposition de droits élevés, parut avoir exercé une pression sur le ministre des Finances et sur ses collègues. Il en résulta que les bonnes intentions du gouvernement furent, comme je l'ai dit, contrecarrées et le nouveau tarif ne fut réellement pas meilleur que l'ancien. Il est tout aussi onéreux aux importateurs que l'était l'autre et que les ministres conservateurs avaient pourtant entrepris de réformer. Les rapports qui, je le présume, ont été préparés, relatant les entrevues qui ont eu lieu entre les ministres, les contrôleurs et les représentants des différentes classes de la population des endroits visités, ont dû être conservés, et ces rapports ne manqueront pas d'être utiles dans l'enquête que le Gouvernement actuel pourra juger à propos de faire.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Soit, s'ils sont en la possession du parti ministériel. Ils m'ont été volés.